

HMONP

Habilitation à exercer
la maîtrise d'œuvre
en son nom propre

Livret
2024-2025

Sommaire

04. Objectifs de la formation

**05. La formation HMONP
à Versailles**

07. Calendrier

08. Intervenants

08. Conditions d'inscription

09. Accès à la formation

**09. La validation des acquis
professionnels (VAP)**

10. Composition du dossier

Objectifs de la formation HMONP

La formation à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a été mise en place à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles en 2007.

Elle vise à former des professionnels maîtrisant « les règles et contraintes liées à la mise en œuvre personnelle du projet et (...) en capacité de les utiliser dans une démarche d'évaluation critique ».

L'objectif de l'école est de former des architectes capables de s'adapter aux situations et aux sujets les plus divers par une approche méthodologique structurée. Les différents modes pédagogiques proposés (cours théoriques, séminaires mensuels encadrés par les directrices et directeurs d'études, accompagnement de la mise en situation professionnelle) permettent aux architectes diplômés d'État (ADE) qui suivent cette formation de développer une grande flexibilité et une capacité d'adaptation au monde professionnel.

La formation HMONP contribue à ouvrir davantage l'école au monde professionnel. La parole y est donnée non seulement aux architectes, qui communiquent leur expérience ou présentent leurs travaux, mais aussi à des intervenants (économistes, comptables, avocats, ...) qui ont d'autres domaines d'action mais accompagnent les premiers dans leur vie professionnelle, et la gestion de leur agence.

La formation accueille des architectes diplômés d'État, qu'ils aient ou non effectué leurs études en architecture à l'ÉNSA Versailles. Elle leur offre un cadre de travail privilégié centré sur la relation forte qui s'instaure avec les directeurs d'études et les tuteurs en agence. Ce cadre permet l'acquisition d'un socle substantiel de connaissances et d'expérience professionnelle nécessaire à l'exercice des différents métiers d'architectes.

La formation HMONP à Versailles

Le premier semestre comprend un tronc commun de trois blocs de cours théoriques magistraux, dans les domaines fixés par l'arrêté du 10 avril 2007.

1. La responsabilité du maître d'œuvre
2. L'économie du projet
3. Les réglementations, normes constructives, usages

Au travers de ces trois domaines, les thèmes suivants seront abordés :

- Les responsabilités de l'architecte ; financière, juridique, sociétale....
- L'agence, la commande, la communication, les aspects règlementaires
- Les conditions d'exercices ; organiser, prospecter, gérer
- Les missions et contrats de maîtrise d'œuvre privée – publique
- Contextes et acteurs : comprendre, échanger, partager
- Le chantier

À l'ÉNSA Versailles la formation s'organise autour de la mise en situation professionnelle et des séminaires mensuels, véritable accompagnement méthodologique.

En effet, au cours du second semestre, le candidat ADE choisit son sujet de mémoire professionnel. Le choix du sujet est libre et découle souvent de préoccupations personnelles rencontrées lors d'expériences en agence. Le travail est mis en perspective dans le cadre des séminaires mensuels.

Le travail personnel sur le mémoire est ponctué de moments d'échange de points de vue avec les autres ADE, en présence du - voire de plusieurs - directeurs d'études dans le cadre des séminaires mensuels ; chacun bénéficie des questionnements et des expériences des autres ADE notamment liés à la mise en situation professionnelle. Ces séminaires mensuels permettent de faire la synthèse des notions apprises durant les cours et d'intégrer à la réflexion les expériences en agences. C'est dans ce cadre spécifique que les ADE structurent progressivement leur démarche professionnelle.

Organisation de la formation

Démarrage de la formation

30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2024

3 journées intensives de lancement de la formation :

- Présentation de la formation
- Rencontre avec l'ordre national des architectes et la MAF
- Conférence
- Introduction au jeu d'acteurs et témoignages de pratiques diverses sous forme de table-ronde

Formation théorique

Les samedis toute la journée

(9h30-18h30) d'octobre à décembre par bloc thématique.

- Gestion (3 séances)
- Chantier (4 séances)
- Economie générale et de la construction (1 séance)

2 sessions intensives thématiques du 6 au 11 janvier 2025.

- Droit : 06, 07, 08 janvier 2025
- Maîtrise d'ouvrage : 09, 10, 11 janvier 2025

Séminaires mensuels

Séminaire de démarrage : février 2025

Cette première séance permet un premier contact avec le directeur d'études référent de chaque ADE notamment pour sa mise en situation professionnelle.

La période de MSP est évaluée en continu par les directeurs d'études qui vérifient régulièrement le suivi des objectifs du programme pédagogique initial défini entre l'ADE, le directeur d'études et le tuteur en agence, et établissent une synthèse à destination du jury.

Les candidats, lors des séminaires organisés par les directeurs d'études, prennent toute la mesure des acquis professionnels et peuvent rédiger, dans des conditions optimales, le mémoire professionnel soutenu devant le jury.

De février à septembre

Les séminaires mensuels sont encadrés par les directeurs d'études, un jour en semaine ou un samedi par mois (selon la directrice ou le directeur d'études) en séance de 4 heures.

Pas de séminaire en juillet et août.

Calendrier

Programme provisoire de la formation HMONP 2024 / 2025

Tous les cours se déroulent à l'ÉNSA Versailles

Jours	Septembre	Durée	Cours	Intervenants
30	9h30 - 18h30	8	Présentation HMO - Ordre des architectes Les Assurances	M.E. Nicoleau - ordre des architectes - MAF
	Octobre			
1 ^{er}	10h00 - 17h00	7	Conséquences des lois sur l'architecture - Visio	C. Leconte
2	9h30 - 18h30	8	Témoignages - Mémoire	
5	9h30 - 18h30	8	Gestion 1 - sociétés et exercices	Y. Gilbert
12	9h30 - 18h30	8	Gestion 2 - Taux horaire	Y. Gilbert
19	9h30 - 12h30	8	Gestion 3 - Stratégie	Y. Gilbert
26	9h30 - 12h30	3	Gestion - Partiel	Y. Gilbert
	Novembre			
16	9h30 - 18h30	8	Chantier 1	M. Gresser
23	9h30 - 18h30	8	Chantier 2	M. Gresser
30	9h30 - 18h30	8	Chantier 3	M. Gresser
	Décembre			
7	9h30 - 18h30	8	Chantier 4 - Partiel (matin) - Réemploi (après-midi) - Visio	M. Gresser
14	9h00 - 17h30	7	Économie de la construction	O. Legrand & D. Servat
	Janvier			
6	9h30 - 18h30	8	Droit	M. Raoul & B. Rabourdin
7	9h30 - 18h30	8	Droit	M. Raoul & B. Rabourdin
8	9h30 - 18h30	8	Droit (4h00) - Contrôle technique (4h00)	B. Rabourdin & A. Eozenou
9	9h30 - 18h30	8	Maîtrise d'ouvrage privée	S. Wertheimer
10	9h30 - 18h30	8	Maîtrise d'ouvrage publique	P. Chotteau
11	9h30 - 18h30	8	Maîtrise d'ouvrage publique - Le client privé	P. Chotteau & M. Possompes
18	9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 1	Directeurs d'études
18	14h00 - 17h30	3	Droit - Partiel	
	SÉMINAIRES			
1/02	9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 2	Directeurs d'études
1/03	9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 3	Directeurs d'études
5/04	9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 4	Directeurs d'études
17/05	9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 5	Directeurs d'études
14/06	9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 6	Directeurs d'études
6/09	9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 7	Directeurs d'études

Intervenants

- Responsable pédagogique de la formation :
Marie-Elisabeth NICOLEAU, Architecte, maître assistant titulaire à l'ÉNSA Versailles.
- Directrice d'études :
Christine LECONTE, Architecte, Maître assistante associée à l'ÉNSA Versailles, Présidente de l'ordre national des architectes.
- Directrice d'études :
Laure SAMAMA, Architecte DPLG.
- Directrice d'études :
Hyun Jung SONG, Architecte DPLG.
- Directeur d'études :
Jean-François CHAVOIS, Architecte.
- Directeur d'études :
Geoffrey DESPLACES, Architecte.
- Directrice d'études :
Yolaine Paufichet, Architecte.
- Directeur d'études :
Marc Sirvin, Architecte.
- Cécile BENOIT-RENAUDIN, Avocate
- Patrick CHOTTEAU, Architecte et urbaniste en chef de l'Etat, secrétaire général adjoint de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques MIQCP
- Alexandre EOZENOU, Président directeur général de Qualiconsult
- Yann GILBERT, Expert-comptable, commissaire aux comptes
- Marine GRESSER, Architecte HMONP, directrice de travaux chez AREPr
- Olivier LEGRAND
- Michel POSSOMPES
- Bertrand RABOURDIN
- Matthieu RAOUL, Avocat associé
- David SERVAT
- Sara WERTHEIMER

Conditions d'inscription

Pour vous inscrire vous devez :

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat en architecture
- ou
- d'un diplôme équivalent de pays de l'Union européenne reconnu par l'ordre des architectes

Accès à la formation

La mise en situation professionnelle (MSP) est obligatoire.

Durée : 6 mois minimum à temps plein

Contrat : CDD, CDI

Attention : Le statut d'auto-entrepreneur n'est pas accepté.

Date limite pour trouver une agence : février 2024

L'ADE doit être salarié dans une agence d'architecture. Une convention tripartite est établie entre l'École, l'ADE et la structure d'accueil.

L'ADE suit parallèlement les enseignements théoriques, pratiques et techniques organisés par l'École.

La validation des acquis professionnels (VAP)

Condition d'admission à la HMONP par la VAP : après 3 ans d'expérience de maîtrise d'oeuvre en tant qu'architecte diplômé d'État à la date de l'inscription.

Le candidat remplit un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises.

Une commission se réunit au mois de septembre pour examiner les dossiers de VAP et statue sur l'admission des candidats.

L'entretien n'est pas systématique mais peut-être demandé par la commission pour complément d'information sur le parcours professionnel du candidat.

Les candidats admis en VAP sont dispensés de mise en situation professionnelle (MSP) mais les cours restent obligatoires.

En cas de non validation des acquis, la commission peut proposer l'inscription du candidat en MSP.

Composition du dossier

- Dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme d'admission
Taïga : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>
 - Copie du relevé de notes du Bac
 - Copie du diplôme de master
 - Attestation niveau B2 en français pour les étudiants non francophones
 - Contrat de travail ou promesse d'embauche pour une 2^{ème} inscription
- Pièces à fournir :
- Curriculum vitae
 - Lettre de motivation (VAP uniquement)
 - Portfolio (VAP uniquement)
 - Copie carte d'identité ou passeport

Tarifs

- Plein tarif..... 630 euros
- Tarif réduit..... 389 euros

le tarif réduit s'adresse aux étudiants qui s'inscrivent pour la deuxième fois et qui ont validé les

cours théoriques (ils doivent refaire une MSP et suivre uniquement les séminaires).

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire sur la formation, ses contenus ou les modalités d'inscription veuillez contacter

Nadine Perrin, chargée de la formation HMONP

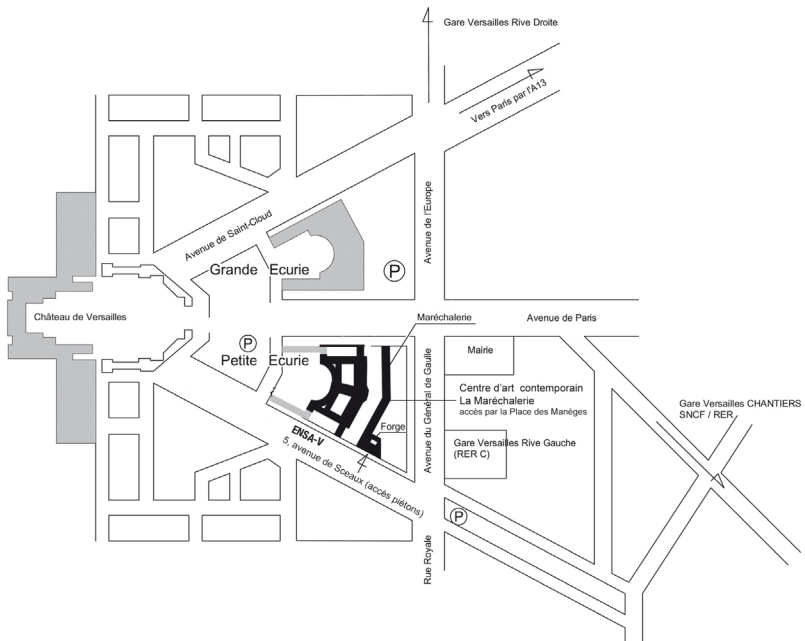
tél. 01 39 07 40 97

nadine.perrin@versailles.archi.fr

Accès

L'Ecole dispose d'une entrée piétonne unique située au 5, avenue de Sceaux, ouverte de 8h à 18h30, équipée d'un contrôle d'accès.

Train	<ul style="list-style-type: none">• Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C)• Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)• Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)
Bus	<p>Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)</p>
Voiture	<ul style="list-style-type: none">• Autoroute A13, sortie Versailles-Château• Autoroute A86, sortie Versailles-Château
Stationnement pour les visiteurs	<ul style="list-style-type: none">• Parking du Château (Place d'Armes)• Parking de l'avenue de Sceaux



**École nationale
supérieure d'architecture
Versailles**

**5 avenue de Sceaux
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 07 40 00
communication@versailles.archi.fr
versailles.archi.fr**